

## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Sonia Bisson, Directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité:

**QUE** conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes foncières pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 48, Chemin Taché Est, Saint-Marcel.

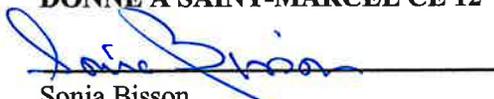
Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans le délai prescrit conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* et que ces dits comptes seront payables en 4 versements:

- 1<sup>er</sup> versement : 1<sup>er</sup> avril 2025
- 2<sup>e</sup> versement : 1<sup>er</sup> juin 2025
- 3<sup>e</sup> versement : 1<sup>er</sup> août 2025
- 4<sup>e</sup> versement : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Tout compte de taxes 2025 dont la somme est inférieure à un montant de 300 \$ est payable en un seul versement et doit être acquitté le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**QUE** les comptes de taxes seront adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation.

**DONNÉ À SAINT-MARCEL CE 12<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025.**

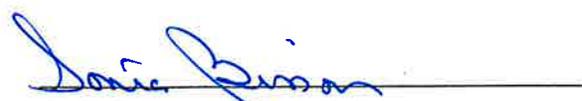


Sonia Bisson  
Directrice générale et Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé aux deux endroits désignés par le conseil entre 11 et 16 heures, le 12 février 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2025.



Sonia Bisson  
Directrice générale et Greffière-trésorière